

Message FCSF au réseau 24 mars 2020

Bonjour à tous et toutes,

Et voilà notre désormais traditionnel message quotidien, produit par l'équipe de la FCSF. Nous espérons que vous allez tous et toutes bien ! Ce jour, des actualités côté RH, CNAF et suite au vote du projet de loi de finances rectificatif et à loi d'urgence face à l'épidémie. Demain, sauf « urgences », il n'y aura pas de messages, nos agendas de « visio » et de « cellules de crise » ne permettant pas de l'assurer... Pour aujourd'hui, plusieurs informations donc :

Sur le volet activités et RH :

- Le Ministère de la Santé et des Solidarités a communiqué une information concernant les employeurs ayant des personnels salariés / bénévoles en contact direct avec le public, informations générales sur la conduite à tenir en stade 3 de l'épidémie de Covid
19 : https://mcusercontent.com/fdf36baaa4490a6deadd01a2f/files/72026d30-57cc-4eaa-ada6-cf239dabdc7f/23_03_2020_Covid19_Stade_3_Guichets_VF.pdf
- Nous avons eu un échange ce jour avec ELISFA, le suivi de la crise avec eux sera désormais très régulier. Sur l'un des points saillants actuellement relatif au chômage partiel, une communication sera faite très prochainement en articulation avec la parution des ordonnances suite à la loi d'urgence sanitaire. Nous vous invitons à consulter régulièrement la FAQ : <https://www.elisfa.fr/Actualites/Coronavirus-nos-reponses-a-vos-questions> . Des informations sur les paies de mars ont d'ores et déjà été publiées. Arrivent des informations sur les conditions du télétravail, les questions de droit de retrait, de responsabilité employeur et de prêt de main d'œuvre notamment.
- L'ANCT propose ce jour des visuels personnalisables par les acteurs associatifs pour diffuser les messages de prévention – au-delà des communications gouvernementales, à retrouver ici : http://r.diffusion-anct.com/mk/mr/O5TWCmW91hK7EVpPVNHwm71P3w19ZBKic_BdLNTjxHKNM3lxPUqJA07EjFO4hDeCexD4lvk_TWzYVHKWoanXsflgeWf1kXDmm_0wqbOUvTirZw

Sur le volet financements :

- La CNAF a désormais ouvert son espace partenaires avec un volet spécifique AVS. Nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer ce jour deux informations qui ont été relayées aux CAF concernant : **la neutralisation de la période de fermeture, la gestion des reports et des demandes d'agrément et les modalités de paiement des PS 2019** (confère PJ). Nous sollicitons la mise en place d'un processus de travail avec la CNAF sur le volet AVS notamment. Nous continuerons de vous relayer les informations, n'hésitez pas à nous faire remonter aussi les questionnements et difficultés.
- Côté CCMSA, un échange téléphonique nous indique que les caisses locales ont parfois de la difficulté à mettre en place le télétravail. Si besoin de contacter les caisses, les centres doivent privilégier le mail. Si difficultés de contact, faites

remonter pour interpeller la CCMSA. Leur activité est orientée prioritairement sur les missions prestations branche maladie et famille. Les missions en direct des publics fragiles conduit par les ASS est maintenue en coordination avec les services départementaux. A ce stade, il n'y a pas d'inquiétudes sur la diminution des dotations des centres sociaux mais pas d'engagement formalisé non plus. On reste attentifs !

- [Le projet de loi de finances](#) rectificative et [le projet de loi d'urgence face à l'épidémie](#), tous deux déposés en milieu de semaine au Parlement ont été discutés et adoptés. Concernant le second projet de loi, sur intervention de l'UNIOPSS, le terme « associations » a été explicitement mentionné, à côté du terme « entreprise », dans l'article 7 faisant référence aux mesures de soutien économique. Plusieurs ordonnances sont attendues dans les prochains jours découlant de ce texte, dont plusieurs intéressent directement les acteurs associatifs, soit de façon sectorielle soit de façon transversale, pour simplifier et faciliter le mode de tenue des AG, et adapter les modalités et délais d'établissement, arrêté, approbation et publication des comptes. Vous pouvez retrouver ci-après le décriptage de la loi d'urgence pour les associations, réalisé par le mouvement associatif : https://www.uniopss.asso.fr/sites/default/files/fichiers/uniopss/deencryptage_loi_covid-19_-_mouvement_associatif.pdf

Pour information,

le mouvement associatif en lien avec recherches et solidarités lance une enquête FLASH sur les conséquences pour les associations de la crise sanitaire, à retrouver ici : <http://enquetesv2.recherches-solidarites.org/detail/COVID-19/>

Pour rappel, en complément des démarches déjà engagées, n'hésitez pas à faire le lien avec les équipes citoyennes recensées dans le cadre de la démarche Monalisa autour des liens avec les personnes âgées isolées : <https://www.monalisa-asso.fr/covid19>

Côté com,

vous trouverez sur l'espace web dédié une rubrique en fin de page, avec une proposition de différents outils de télétravail et collaboratifs, que vous pouvez partager avec votre réseau, proposition de plusieurs membres du chantier national numérique !

Bonne soirée à toutes et tous,

L'équipe de la FCSF